



INSTITUT
NATIONAL
DE GEMMOLOGIE

PARIS
LYON

CERTIFICAT DROIT APPLIQUÉ A LA GEMMOLOGIE

Formation certifiante

RNCP35855BC04: Évaluer les risques afin de sécuriser les transactions et respecter les contraintes internationales

L'Institut National de Gemmologie

L'Institut National de Gemmologie est l'école de référence pour les métiers de la gemmologie. Il propose une formation initiale de Bachelor Gemmologue Expert préparant à un titre RNCP, ainsi que de nombreuses formations continues à destination des professionnels de la gemmologie mais aussi aux étudiants et néophytes (amateurs, demandeurs d'emplois, jeunes diplômés...) désireux de se plonger dans l'univers passionnant des gemmes, ou d'acquérir des compétences professionnalisantes .

Certificat Droit appliqué à la Gemmologie

PROGRAMME

La connaissance des réglementations internationales portant sur les gemmes et leur transit est incontournable afin d'identifier les démarches douanières à effectuer et les personnes ressources à consulter.

OBJECTIFS

Consultation et sélection des législations relatives à l'exercice de son activité professionnelle en vigueur dans différents pays

Sélectionner l'assurance nécessaire au transit des gemmes

DURÉE

La formation sera d'une durée pour le présentiel de 35 heures soit 5 jours selon la répartition suivante :

- > **Théorie : 34 heures**
- > **Évaluation : 1 heure**

PRÉ-REQUIS

Avoir le bac ou un titre RNCP d'un niveau équivalent.

PUBLIC VISÉ

Cette formation est accessible à toutes les personnes désirant approfondir leurs connaissances en droit applicable au monde de la gemmologie. Il est ouvert aux adultes et, aux étudiants. Il est conseillé d'avoir déjà entamé un parcours de formation en gemmologie ou d'avoir une activité professionnelle dans le domaine de la gemmologie.



CONTENU DU PROGRAMME

- Législation du métier de gemmologue (droit général appliqué à la création d'entreprise, Droit civil, Droit pénal, Droit des enchères)
- Réglementation internationale portant sur les gemmes et leur transit
- Démarches douanières (droit des douanes)
- Sécurisation du transit (sélectionner et souscrire aux assurances en fonction de la valeur des gemmes)

MODALITÉ DE SUIVI

Deux modalités au choix :

PRÉSENTIEL INTENSIF

(Journées continues de 7h du lundi au vendredi pendant 2 semaines)

Sur Paris *

> 18 au 22 décembre 2023

Sur Lyon *

> 18 au 22 décembre 2023

* Lieux de la formation mentionnés sur la convocation

E-LEARNING *

- > • Du 15 avril au 19 avril 2024:
 - Séances digital à suivre du 15 au 18 avril
 - 1 séance de 2H en visio le mercredi 17 **
 - La journée en présentiel le vendredi 19 avril pour 2H00 de séance de cours et 2H30 d'évaluation certifiante **
- > • Du 17 au 21 juin 2024 (séances en visio le mercredi 19 et le vendredi 21 juin)**
 - Séances digital à suivre du 17 au 21 juin
 - 1 séance de 2H en visio le mercredi 19 **
 - La journée en présentiel le vendredi 21 avril pour 2H00 de séance de cours et 2H30 d'évaluation certifiante **

* Les apprenants doivent disposer d'un environnement technique adapté (ordinateur récent ,webcam, casque audio...) ainsi qu'une connexion internet haut débit.

**Dates sous réserve de modifications

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Théorie

- Accès à des supports de cours en présentiel ou en e-learning
- Mise en situation par des cas pratiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Théorie : Deux études de cas (en présentiel)

FORMATEURS

Intervenants professionnels - spécialiste du droit des douanes, droit du marché de l'art disposant d'une expérience dans la formation et l'enseignement.

MODALITÉS DE VALIDATION

Remise du parchemin sous condition de réussite aux modalités d'évaluations

QUALITÉ

- Remise de l'attestation de fin de formation
- Fiche d'évaluation qualitative de la formation (à chaud)

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE DE :

- Sélectionner et souscrire à l'assurance nécessaire au transit des gemmes, en déterminant la valeur des pierres en sa possession, afin de sécuriser le transit
- En respectant la législation en vigueur, effectuer les différentes démarches administratives et juridiques qui relèvent de l'exercice de son activité professionnelle de gemmologue.
- Droit social - convention collective
- Droit des douanes – entrée/sortie du territoire français des bijoux et joyaux
- Droit civil
- Droit des enchères – Nouvelle Législation du 20 juillet 2011
- Droit Pénal (Contrefaçon - Recel ou abus de confiance avec ou sans « bulletin de confié » - Réglementation des infractions en matière de garantie - Défaut ou usage frauduleux des poinçons - Défaut de registres)
- Devoir d'information et description des objets (Décret du 3 mars 1981 - Etat de l'objet, transformations et restaurations - Certificats de laboratoire - Réglementation sur le traitement des pierres, perles et matières organiques)
- Objets interdits ou soumis à réglementation (Convention de Washington ou CITES 1973 - Processus de Kimberley 2003)



EFFECTIFS

- 6 à 30 personnes
- Conditions de réalisation de l'action : minimum 6. personnes

CONDITIONS D'ACCUEIL

- Détails sur la convocation adressée 7 jours avant la formation

DÉLAIS D'INSCRIPTION

- Inscription à réaliser minimum 3 jours avant la formation

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Adaptation et mise en place de compensation en fonction du type de handicap
- Contact : Charlotte Carrard - Référent handicap

TARIFS ET CONDITIONS TARIFAIRES

950 € HT*

* Montant pour les particuliers non soumis à la TVA selon l'art. 261-4-4 du C.G.I. Hors frais de déplacement, hébergement et repas du stagiaire.

FINANCEMENT

Pour toutes demandes de prise en charge financière auprès d'un organismes (CPF, entreprises, OPCO, pôle emploi...), merci de bien vouloir nous contacter pour un devis personnalisé – contact.paris@ingemmologie.com – 01 47 70 23 83

